

Dans une large mesure cependant, elles se composent de produits achetés par des gouvernements étrangers ou par l'Administration de secours et de rétablissement des Nations Unies ainsi que d'envois dont le coût a été acquitté sous le régime de l'aide mutuelle ou grâce à des prêts directs du gouvernement canadien. A cause de cet état de choses qui persistera, quoique à un degré moindre, pendant 1946 et une partie de 1947, on n'a pas encore eu l'occasion d'évaluer les demandes de services auxquelles la Société devra éventuellement répondre. Toutefois, la Société dispose ainsi d'un précieux délai qui lui permettra d'examiner la situation et de se préparer à faire face aux circonstances, dès que le commerce deviendra plus régulier.

En dépit de ces faits et, bien qu'elle n'ait tenté, par aucun effort soutenu, de faire de la réclame à ses services, la Société a émis, durant la dernière moitié de l'année financière, 45 polices comportant un volume estimatif de ventes annuelles de plus de 12 millions. Ces polices ont été remises à des exportateurs des Provinces maritimes, des provinces centrales et de l'Ouest; elles se rapportaient à des envois de denrées agricoles, de matières premières et de produits ouvrés vers soixante pays différents. Voici le classement de ces polices, d'après l'estimation du volume des exportations:

Valeur estimative des exportations annuelles	Nombre de polices	Montant
\$ 25,000 et moins.....	7	\$ 62,000
25,000 à \$ 100,000 ...	16	875,000
100,000 à 250,000 ...	13	2,075,500
250,000 à 1,000,000 ...	7	3,610,300
1,000,000 et plus.....	3	6,238,000
	45	\$12,860,800

Toutes les polices émises au 31 mars 1946 portent sur des denrées générales vendues moyennant des crédits à courte échéance. On a établi des prix estimatifs au sujet d'un certain nombre de contrats intéressant des biens durables, vendus moyennant des crédits à moyenne échéance; certains de ces contrats sont en cours de négociations.

M. QUELCH: Je me rends compte du rôle important que cette société doit jouer, vu surtout l'instabilité du monde. Si nous voulons intensifier nos exportations voyons à ce que les exportateurs soient payés. Le commerce international est bilatéral; nous nous intéressons vivement aux importations entrant au Canada. Je crois comprendre qu'on a institué l'an dernier une sorte de commission des importations. Quel a été le chiffre d'affaires de cette commission et quelles sont ses fonctions?

L'hon. M. MacKINNON: Ce n'était pas une commission, mais plutôt un service des importations attaché au ministère. Ses fonctions consistent à stimuler les importations au Canada. On ne peut tenir un compte complet de tout ce qu'il accomplit.

M. QUELCH: Ce service accomplit-il son travail au moyen de la publicité?

L'hon. M. MacKINNON: Il serait préférable, à mon avis, d'examiner cette question

[L'hon. M. MacKinnon.]

à l'occasion de mon budget. Brièvement, toutefois le service des importations fait en sorte pour que nos commissaires du commerce renseignent les importateurs canadiens sur la situation des denrées qui, n'étant pas disponibles au Canada, existent en excédent, ailleurs. On favorise les importations de cette façon.

M. MacNICOL: Je désire poser quelques questions. Si le ministre ne peut y répondre dans le moment, il pourra le faire une autre fois. Le ministre a dit que nous avons accordé à la France un crédit de quelque 240 millions de dollars et à la Belgique un crédit d'environ 100 millions. Il y a également le crédit d'environ 15 millions mis à la disposition des Indes néerlandaises, mais il s'agit, dans ce cas, de l'exportation de produits manufacturés. J'aimerais savoir ce que nous avons expédié à la France et à la Belgique. Ne leur avons-nous envoyé que des matières premières, comme le blé et d'autres denrées? Que recevrons-nous en retour? Je ne veux pas que les importations de ces pays mettent en danger les emplois des ouvriers de ma circonscription, qui compte peut-être un plus grand nombre d'usines que toute autre circonscription du pays.

L'hon. M. MacKINNON: L'honorable représentant de Davenport devrait poser cette question lors de l'examen des crédits du ministère. Ce que nous obtenons de la France n'a rien à voir avec ce que nous lui vendons à même ces crédits.

M. MacNICOL: Le ministre pourra me répondre lors de l'examen des crédits du ministère.

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Le ministre a dit que nous avons mis un crédit de quelque 125 millions de dollars à la disposition des Pays-Bas. Une partie de ce crédit servira-t-elle à l'achat de fournitures militaires?

L'hon. M. MacKINNON: Voici quels étaient, en date du 31 mars, les principales denrées expédiées aux Pays-Bas: camions, instruments aratoires, plomb, blé, cuir, chevaux, graines, papier, viande, peaux et diverses denrées alimentaires.

M. GREEN: Je crois comprendre qu'on a émis quarante-cinq polices en vertu de la première partie de la loi, qui a trait à l'assurance des crédits à l'exportation. Je crois savoir également que la demande, à ce chapitre, n'a pas été aussi forte que le Gouvernement l'avait prévu. Aux termes de la seconde partie de la loi, le Canada s'est engagé à accorder des crédits pour une valeur d'environ 577 millions de dollars, mais on a omis